



Recours pêle mal posé

Par **ADELAIDEX5452**, le 17/11/2016 à 17:41

Bonjour,

J'ai fait installer un poêle à bois par un artisan, il y a moins d'un an.

Ce poêle n'a pas de tirage, chauffe mal, et en plus les tubes ont été mal posés aussi (tubes désaxés par une pose bâclée)

J'ai déjà envoyé un courrier recommandé il y a quelque mois signalant les défauts, celui-ci m'a répondu par mail en me disant qu'il me donnera plus d'explications dans une réponse envoyée par courrier...courrier que j'attends toujours!

Du coup, j'ai renvoyé une seconde lettre en recommandé précisant que sans réponse de sa part sous 15 jours je ferai appel au juge de proximité

J'ai eu un retour de ma lettre avec "destinataire inconnu", et après renseignement sur internet je découvre que cette entreprise a fermé entre temps.

J'ai trouvé avec son SIRET qu'il avait ouvert une nouvelle entreprise après avoir fermé l'autre (ce à une autre adresse).

Ma question est : quel recours ai-je pour faire changer ce poêle défectueux, puis je faire une procédure alors que son entreprise a été liquidée, puis je entamer un recours contre cet artisan sachant qu'il a ré-ouvert une autre entreprise à une autre adresse dans le même département?